

**Collectivité de VILLECERF**

Conseillers afférents au conseil municipal : 15

Conseillers en exercice : 13

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 13 (9 présents et 4 représentés)

Date de la convocation du conseil municipal : 28 septembre 2024

Date d'affichage : 30 septembre 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***L'an deux mille vingt-quatre, le 8 octobre, à 18 h 30**Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.***Présents** : Emmanuel CENDRIER, François DEYSSON, Franck ÉTANCELIN, Fabien HERREMAN, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Patrick REBEYROL, Antonio TAPADAS.**Pouvoirs** : Carlos VALERO donnant pouvoir à Emmanuel CENDRIER ; Nadia LEFAY donnant pouvoir à Mélanie LAMOTTE ; Jean-Paul LENFANT donnant pouvoir à Claude LAZARO ; Louis de ROYS donnant pouvoir à François DEYSSON.**Absents** :**Secrétaire de séance** : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.**DÉLIBÉRATION 7.3.1/2024-163 Rectification d'erreur matérielle****AUTORISATION D'EMPRUNT****Collectivités territoriales et leurs groupements****Index Livret A sans préfinancement à échéances trimestrielles****OBJET** : Financement de la rénovation énergétique d'un bâtiment public➤ *Réhabilitation, réaménagement d'un ancien site industriel LES PRÉS DE LA FORGE*Réalisation d'un contrat de prêt dans le Secteur Public Local d'un montant total de 250 000 euros auprès de la **Caisse des Dépôts et de consignations**.Vu le **Code général des collectivités territoriales** et notamment son article L.2122-22 pour les communesVu la **délégation rendue exécutoire du conseil municipal en date du 26 mai 2020**, accordée au maire en date du 25 mai 2020.Jacques ILLIEN présente les caractéristiques du prêt accordé par la **Caisse des Dépôts et de consignations** d'un montant total de 250 000 euros :Ligne du Prêt 1 ce prêt est indexé sur le taux du Livret A :**Ligne du Prêt** : 1**Montant** : 250 000 euros**Durée de la phase de préfinancement** : 0**Durée d'amortissement** : 30 ans

Dont différé d'amortissement : 24 mois

**Périodicité des échéances** : Trimestrielle**Index** : Livret A**Taux d'intérêt actuariel annuel** : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,4 %**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance** en fonction de la variation du taux du Livret A**Amortissement** : Échéance et intérêts Prioritaires**Typologie Gissler** : 1A**Commission d'instruction** : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

Jacques ILLIEN propose au conseil municipal d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la réalisation d'un contrat de prêt dans le cadre du Secteur Public Local d'un montant total de 250 000 euros auprès de la **Caisse des Dépôts et de consignations** pour le financement de la rénovation énergétique d'un bâtiment public (*Réhabilitation, réaménagement d'un ancien site industriel implanté sur la commune - LES PRÉS DE LA FORGE*);
- Autorise le maire à signer les documents afférents.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 8 octobre 2024,

**Acte rendu exécutoire après publication, le 9 octobre 2024**, le maire, François DEYSSON